



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/109

**VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention exceptionnelle
aux Sports Olympiques de Houilles (SOH)**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 21 novembre 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 15 novembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M. CADIOT Laurent, M. SIMONIN Sébastien, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. SEKKAI Hadji par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M. CHAMBERT Julien
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M^{me} COLLET Jennifer par M^{me} PRIVAT Christine
- M^{me} MICHEL Fleur par M. CADIOU Patrick

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HÉRAUD Christophe, à 19h04 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} BELALA Monika, à 19h05 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

M^{me} BROUTIN Gaëlle
M. BORDES Joël

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-109-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 23/109
VIE ASSOCIATIVE

—
Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux Sports Olympiques de Houilles (SOH)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°23-021 du 29 mars 2023 portant attribution des subventions municipales pour l'année 2023,

Vu la délibération n°23-046 du 31 mai 2023 attribuant une subvention exceptionnelle aux Sports Olympiques de Houilles pour l'organisation du Tour de Houilles,

Considérant que l'association Sports Olympiques de Houilles a organisé les championnats de France d'athlétisme 10 km le dimanche 26 mars 2023,

Considérant qu'une subvention exceptionnelle de 5 500 euros avait été attribuée à l'association Sports Olympiques de Houilles lors du conseil municipal du 31 mai 2023,

Considérant que pour mener à bien cet évènement, l'association les Sports Olympiques de Houilles a sollicité le soutien financier de la Ville pour un montant de 20 000 €,

Considérant que la mise en place d'un écran géant et d'une équipe pour assurer la capture et la diffusion en vidéo des différentes courses ont occasionné des dépenses supplémentaires imprévues,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de cet évènement, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € au profit de l'association les Sports Olympiques de Houilles (SOH).

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-109-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le
présent acte.

AR. délivré le : 30/11/2023

Publication effectuée le : 30/11/2023

Exécutoire ce jour : 30/11/2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-109-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023